

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2016</b>
--

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 18 mai 2016

**Étaient présents** : Bertrand Hauchecorne, Chantal Bureau, Stéphane Roy, Robert Genty, Anaïs Perdereau, Didier Courtois, Eric Couadier, Annick Villafafila, François Gabrion, Martine Bourdel, Céline Leroy, Véronique Spir, Nicolas Mohamed

**Étaient absents excusés** :

Yoann Béaur qui a donné procuration à Robert Genty  
Caroline Ménager qui a donné procuration à Didier Courtois

**Était absent** : /

**Secrétaire de séance** : Didier Courtois

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

2016-018	<b>AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE</b>
----------	---

Ce schéma prévoit notamment la fusion des communautés de communes du Val des Mauves, du Val d'Ardoux, du canton de Beaugency et de la Beauce Oratorienne.

La Préfecture nous a notifié l'arrêté de projet de périmètre, il convient au conseil municipal de donner son accord.

De plus, Bertrand Hauchecorne demande au conseil de réfléchir sur un nom. (proposition : Beausoloire, Grand-Ouest-Orléanais)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale.

	<b>ECHANGE SUR LE PROJET DE COMMUNE NOUVELLE</b>
--	--

Bertrand Hauchecorne rappelle les avantages d'une commune nouvelle, en l'occurrence notre collectivité et celle de Mézières lez Cléry :

- Mutualisation de certains services
- Gel de la baisse des dotations
- Manifestations communes etc...

Il rappelle également, que les deux communes conserveront leur identité propre, et que les structures comme les écoles restent identiques à l'état actuel.

Jusqu'au renouvellement des conseils municipaux en 2020, le conseil municipal de la commune nouvelle se composera de l'ensemble des membres des deux anciens conseils qui élira le maire de cette nouvelle commune. Il comptera donc 30 membres dans un premier temps, réduit ensuite à 23 dans le mandat 2020-2026.

Stéphane Roy indique également, le bien fondé au niveau de l'aménagement du territoire. Nos deux communes sont imbriquées sur certaines rues, cette commune nouvelle permettrait une facilité de gestion.

Bertrand Hauchecorne indique que le conseil se réunira le 9 juin à 20h30, spécifiquement sur le vote de cette commune nouvelle.

Si chacun de deux conseils émet un avis favorable, la commune nouvelle débutera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il indique que le Conseil de développement se réunit le 7 juin pour en débattre également.

Martine Bourdel souhaiterait une autre option que le vote oui/non le 9 juin. Une discussion s'installe, et finalement le vote unique pour ou contre sera proposé.

	<b>RENOUVELLEMENT DU BAIL ORANGE</b>
--	--------------------------------------

Bertrand Hauchecorne informe du renouvellement du bail Orange.

Ce nouveau bail modifie la durée du contrat qui est désormais de 12 ans, ainsi que le loyer annuel qui est fixé à 3650 € pour l'année 2016 et sera augmenté annuellement de 1 %.

Nicolas Mohamed souhaite négocier ce loyer. Bertrand Hauchecorne lui transmet le dossier afin de contacter l'interlocuteur orange.

<b>2016-019</b>	<b>AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE</b>
-----------------	-----------------------------------

Depuis de nombreuses années le Département accompagne les territoires dans leurs projets. Cette dotation se composait jusqu'à présent :

- D'une aide dédiée à l'entretien de la voirie communale
- De crédits d'état provenant des amendes de polices et de la redevance des mines sur le pétrole.

La Loi NOTRe modifie sensiblement les règles de redistribution de l'aide à la voirie communale. Le Département a donc adopté de nouvelles dispositions :

- L'aide à la voirie communale devient le « Fonds d'Aide à la Voirie Communale » FAVC (taux de prise en charge de 30 % du montant ht dans la limite d'un plafond de 60 000 € d'aides/commune sur 3 années consécutives). Les opérations subventionnées sont les travaux de renforcement, de gros entretien et réparation de voirie, ou des travaux de sécurité routière
- Les amendes de police : le taux de subvention est de 50 % des travaux ht dans la limite de l'enveloppe annuelle attribuée par canton, pour les transports en commun, et la circulation routière
- La redevance des mines sur le pétrole : sont subventionnables tous les travaux de voirie entraînant des dépenses importantes. Le taux de subvention est de 30 % des travaux ht dans la limite de l'enveloppe annuelle attribuée par canton.

Bertrand Hauchecorne propose :

Pour le FAVC : une aide pour le plateau surélevé prévu dans les travaux du centre bourg

Pour les amendes de police : l'installation et développement de signaux lumineux et la signalisation horizontale prévues dans les travaux du Centre bourg

Pour les amendes de police : une aide pour le plateau surélevé prévu dans les travaux du centre bourg

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de ces dossiers.

2016-020	<b>ADHESION VAL DE LIRE</b>
----------	-----------------------------

Les bénévoles de la médiathèque proposent d'adhérer à l'association « Val de Lire ». L'adhésion s'élève à 15 € par an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette adhésion.

2016-021	<b>INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE</b>
----------	--------------------------------------

Monsieur le Maire informe que la commune a fait inscrire dans le contrat régional de solidarité territoriale la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale pour le territoire de Mareau aux Prés, soutenue à hauteur de 80 % maximum.

L'inventaire de biodiversité communale (IBC) est un des outils à la disposition directe des collectivités permettant de sensibiliser et de mobiliser les élus et les citoyens à la préservation et à la valorisation environnementale du territoire. Il aboutit à une identification des enjeux majeurs liés à la biodiversité et facilitera leur intégration dans les futures décisions en matière d'urbanisme et d'aménagement.

L'association Loiret Nature Environnement peut être bénéficiaire directe de la subvention régionale et être chargée de la prestation par la commune. L'association Loiret Nature Environnement prendra donc en charge la réalisation de l'étude et la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De confier à l'association Loiret Nature Environnement la réalisation de l'étude et la demande de subvention auprès du Conseil Régional

	<b>PRESENTATION DES TRAVAUX DU CENTRE BOURG</b>
--	---

Robert Genty informe qu'un avenant sera établi pour le remplacement d'un revêtement en résine plutôt qu'en goudron devant l'église.

Les feux tricolores qui seront installés, seront des feux dits « intelligents ». Le passage à grande vitesse déclenchera le passage du feu au rouge.

Chantal Bureau présente les modèles du mobilier urbain choisis. Des bancs et banquettes seront installés : face à la mairie, face à l'école, et à proximité de la boulangerie, ainsi que des supports vélos.

2016-022	<b>PRÊT RELAIS</b>
----------	--------------------

Bertrand Hauchecorne informe le conseil que pour financer les travaux du centre bourg, ainsi que l'acquisition des terrains sur la zac des garennes il est nécessaire de souscrire à diverses aides financières en complément des subventions.

Une consultation a été lancée pour contracter un prêt relais de 60 000 € sur une courte durée.

C'est l'offre du Crédit Agricole qui s'avère la mieux disante :

Taux : 0.57 % sur 2 ans, 60 € de frais de commission

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit Agricole et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<b>2016-023</b>	<b>LIGNE DE TRESORERIE - RENOUELEMENT</b>
-----------------	---

Monsieur Hauchecorne informe qu'il y a nécessité de renouveler la ligne de trésorerie contractée l'année précédente, et précise les conditions :

Montant plafond : 200 000 €

Type de taux : variable (post compté)

Mode d'indexation : Euribor 3 mois moyenne 1 mois

Marge : 0.90%

Commission initiale de réservation : 200 €

Commission de non utilisation : 0.15 % calculée sur le montant non utilisé et payable en même temps que les intérêts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit Mutuel, et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<b>2016-024</b>	<b>LIGNE DE TRESORERIE</b>
-----------------	----------------------------

Monsieur Hauchecorne informe qu'il y a nécessité de contracter une nouvelle ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole qui aura pour but d'acheter les terrains de la zac des Garennes, et précise les conditions :

Montant plafond : 450 000 €

Mode d'indexation : Euribor 3 mois moyenne 1 mois

Marge : 1%

Commission initiale de réservation : 450 €

Durée : 3 mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit Agricole, et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<b>2016-025</b>	<b>EMPRUNT</b>
-----------------	----------------

Monsieur Hauchecorne informe le conseil qu'il est nécessaire de contracter un emprunt de 250 000 €, afin de financer les travaux du Centre Bourg.

Une consultation a été lancée.

C'est l'offre du Crédit Agricole qui s'avère la mieux disante :

Montant : 250 000 €

Taux : 1.23 %

Durée : 15 ans

Périodicité : trimestrielle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit Agricole et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<b>2016-026</b>	<b>DEMANDE DE FACC</b>
-----------------	------------------------

La médiathèque souhaite proposer un spectacle au jeune public le vendredi 9 décembre 2016. La compagnie du Faux Col a été retenue, pour l'interprétation « Toujours rien »

Le montant de la prestation s'élève à 500 €.

Ce projet peut s'inscrire dans le cadre du Fond d'Accompagnement Culturel aux Communes du Conseil départemental, et une demande de subvention peut être déposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,  
- d'autoriser Monsieur le maire à instruire la demande de subvention à hauteur de 375 € auprès du Conseil départemental.

<b>2016-027</b>	<b>MODIFICATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT</b>
-----------------	--

DETERMINATION DES RESULTATS A AFFECTER		
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	- 913.89	c/ 001 (N-1 et N)
<b>RESTES A REALISER DEPENSES</b>	125 917.73	-50 917.73
<b>RESTES A REALISER RECETTES</b>	75 000.00	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	- 51 831.62	- 51 831.62
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	153 330.22	

002 de N-1	0.00	
soit un total de	153 330.22	

Suite à une erreur, il convient de modifier l'affectation du résultat comme suit :

Il convient d'affecter au 1068 (IR) 51 832.00 € et au 002 (FR) 101 498.22 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'affectation des résultats et la modification du 002 (FR - 101 498.22 € au lieu de 101 330.22 €) et d'ajouter 168 € au 022 (FD)

### QUESTIONS DIVERSES

Bertrand Hauchecorne :

2 juillet 2016 de 10h à 12h - Médiathèque : organisation de la nuit des maths (se déroule sur tout le val de loire)

Anais Perdereau :

- Agenda 21 : végétalisation pour le centre bourg. Elle souhaiterait connaître les végétaux mis en place. À voir avec l'entreprise Richard et Mr Striblen ainsi que Robert Genty.

- Souhaite connaître le nom du fournisseur « bio » prise par la mairie de Saint Hilaire. Bertrand lui transmet le mail avec les coordonnées reçu par la mairie de Saint Hilaire. Elle se charge de les contacter

Chantal Bureau :

Le Tennis club souhaite une subvention exceptionnelle pour une jeune sélectionnée pour le championnat de France. La subvention est refusée car l'adhérente concernée n'est pas de Mareau.

Didier Courtois :

Le réaménagement du terrain de boules a été retardé puisque les précédents projets n'ont pas aboutis. Cependant, Monsieur Roussillon du Groupe Casino a été contacté et il nous indique que le projet d'un petit magasin alimentaire « Vival » est viable sur la commune.

Un courrier sera transmis à Monsieur Roussillon afin de lui donner notre aval.

### **REUNIONS INTERNES**

2 juin 2016 - réunion du pays sur les rythmes scolaires : Didier Courtois, Anais Perdereau et Laurence Hume s'y rendront

Commission travaux : 14 juin 18h30

Commission associations : 25 mai 20h30

Commission communication : 9 juin à 19h30

CCAS le 31 mai à 18h15

### **PROCHAIN CONSEIL**

Lundi 9 juin 2016 - 20 h 30

Lundi 4 juillet 2016 - 18 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30